



Mont sous Vaudrey, le 12 novembre 2024

La Présidente de l'Association Sportive

Aux élèves, à leurs parents,

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du T EL ETHON, l'Association Sportive du coll ege organise un TOURNOI de **XTREM BODY BALL** ( el eves) suivi d'un tournoi de **VOLLEY ADULTES** dont les fonds per us seront revers es en totalit e   l'association pr ecit ee :

VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024 – GYMNASSE DU COLL EGE

- ❖ **14h45   16h45 tournoi de Xtrem body ball** r eserv e aux  EL EVES du coll ege
- ❖ **18h30   22h30 tournoi de VOLLEY** r eserv e aux ADULTES (NOMBRE D'EQUIPES LIMIT EES !!!)

ORGANISATION / D EROULEMENT :

- ✚ Xtrem body ball ( el eves) :  equipes de 2 ou 3 joueurs (2 sur le terrain + 1 rempla ant)
- ✚ Volley ( el eves) :  equipe de 4 joueurs (+ rempla ant  ventuellement)
- ✚ **Inscriptions  L EVES par coupon r ponse** (ci-dessous ou t el echargeable sur le site du coll ege)   remettre   Mme Boillon Pernin au CDI + **formulaire google en suivant le lien** <https://forms.gle/AEA5i98hYpnTy9qN8> avant le mardi 26 novembre 2024
- ✚ **Inscription ADULTES en remplissant le formulaire google au lien suivant** (disponible  galement sur le site du coll ege) : <https://forms.gle/Jzx426UBHAvL1dq89> avant le mardi 26 novembre 2024 dans la limite des places disponibles (20  equipes)
- ✚ Dans le cadre du tournoi, une tenue sportive est n ecessaire. Il n'y aura pas de remise de prix

PARTICIPATION FINANCI RE :

- ✚ 2   pour les  el eves (  r gler   l'inscription de l' equipe aupr es de Mme Boillon Pernin)
- ✚ 5   pour les adultes (  r gler sur place)

Nous vous attendons nombreux.

La pr esidente, A Robez Masson.

✂ -----

Cat gorie  L VE COUPON A REMETTRE AU CDI – Mme Boillon Pernin **AVANT LE mardi 26 NOVEMBRE**

Activit  : XTREM BODY BALL (2 ou 3 joueurs)

NOM DE L' EQUIPE :

1 r joueur 3 me joueur

2 me joueur 4 me joueur

Je soussign ,, p re, m re, repr esentant l gal, autorise mon fils, fille, classe de,   participer au tournoi d'Xtrem bodyball de 14h45   16h45.

Signature  l ve,

Signature Parents,

NB : pratique sportive informelle : la responsabilit  civile des pratiquants n'est couverte que s'ils ont souscrit individuellement une assurance ( ventuellement incluse dans l'assurance habitation)